

DOSSIER DE DEMANDE

Pour figurer sur la liste arrêtée par le Préfet de région
Articles **L.2325-44** et **R.2325-8** du code du travail
Formation économique des élus du Comité d'Entreprise

NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME DEMANDEUR :

NOM :

ETABLISSEMENT PUBLIC :

ASSOCIATION LOI DE 1901 :

SOCIETE: S.A [] S.A.R.L [] S.A.S []

AUTRES CAS (préciser):

DECLARATION PREALABLE AUPRES DE LA PREFECTURE DE REGION :

NUMERO :

DATE :

COORDONNEES DE L'ORGANISME DEMANDEUR :

Adresse :

Téléphone :

Messagerie électronique :

Nom du responsable de l'organisme ou du responsable de chacune des actions de formation prévues :

- M.

Nom de la personne chargée du suivi du dossier de demande :

- M.

ASPECTS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES DES ACTIONS DE FORMATION PREVUES :

1°) Nombre d'actions prévues par an :
Intitulé de chaque action de formation

2°) Nature des stages

STAGE	Formation initiale (1^{ère} désignation)	Formation de renouvellement)

3°) Contenu pédagogique de chaque stage (méthodes utilisées) :

STAGE	ETUDE DE CAS	TRAVAIL SUR DOCUMENTS		AUTRES (préciser)	VISITES ENTREPRISES
		Support écrit	Audio visuel		
	OUI NON	OUI NON	OUI NON		OUI NON
	OUI NON	OUI NON	OUI NON		OUI NON

***Entourer la bonne réponse.**

Pour chaque stage, l'organisme de formation fournira un document où seront exposés de façon détaillée :

- 1) le déroulement du stage**
- 2) son contenu**
- 3) la liste des supports utilisés.**

4°) Moyens matériels, pédagogiques et techniques pouvant être mis en œuvre par le centre pour ces actions de formation :

1) Nombre de salles et superficie

2) Mobilier

3) Matériel pédagogique

5°) Durée prévue pour chaque stage (ventilée en heures et en jours) :

STAGE	DUREE DE LA PARTIE PRATIQUE	DUREE DE LA PARTIE THEORIQUE	DUREE TOTALE

Durée des formations :

La durée des stages de formation économique destinés aux élus des CE est de 5 jours quel que soit l'effectif de l'entreprise concernée.

6°) Nombre de stagiaires prévus pour chaque action de formation :

STAGE	NOMBRE PREVU	NOMBRE MAXIMUM

7°) Nombre de formateurs prévus pour chaque stage de formation :

STAGE	FORMATEURS INTERNES	INTERVENANTS EXTERIEURS

8°) Niveau de formation du personnel enseignant :

NIVEAU DE FORMATION	NOMBRE DE FORMATEURS
NIVEAUX I et II (égal ou supérieur à Licence ou diplôme d'ingénieur)	
NIVEAU III (niveau BTS, diplôme IUT, diplôme fin de 1er cycle de l'enseignement supérieur)	
NIVEAU IV (niveau Bac technique, brevet de technicien)	
NIVEAU V (niveau BEP, CAP, CFPA 1er degré)	
NIVEAU VI (niveau fin de scolarité obligatoire)	

9°) Expérience acquise par chaque formateur en matière de connaissance dans le domaine économique : CV par formateur ou intervenant.

FORMATEURS INTERNES :

Formateur A :

Formateur B :

Formateur C :

INTERVENANTS EXTERIEURS :

Intervenant A :

Intervenant B :

Intervenant C :

10°) Aspects financiers

Coût global prévu pour chaque stage de formation :

Prix par jour et par stagiaire (pour chaque stage) :

Date et Signature de la personne engageant l'organisme demandeur